

PORTEFEUILLE DISCRÉTIONNAIRE ACCORD DE SERVICES DE GESTION

CONDITIONS POUR LES SERVICES

Vous avez demandé à MeDirect Bank SA (ci-après dénommé "MeDirect", ou "nous"), de vous fournir (ci-après dénommé le "Client" ou "vous") des services concernant la gestion discrétionnaire de portefeuille. Nous nous engageons à fournir ces services sous les termes du présent Accord et selon les Conditions Générales ci-dessous.

Veuillez suivre les étapes suivantes afin que nous puissions vous fournir ces services :

- **Ouvrez votre compte** : Ouvrez un compte de services d'investissement à gestion discrétionnaire de portefeuille (un "Compte Discrétionnaire") avec MeDirect en remplissant et envoyant le formulaire d'ouverture de compte pour ce type de service (le "Formulaire d'ouverture de compte") en ligne via le site web MeDirect, avec une copie de votre carte d'identité ainsi que les renseignements personnels requis dans le cadre de la procédure d'ouverture de compte.
- **Remplissez le questionnaire** : Répondez en ligne à une série de questions à propos de vos objectifs d'investissement, de vos préférences, de vos attitudes et de votre capacité à supporter les investissements ainsi que d'autres risques, de votre situation financière actuelle et prévue à l'avenir, et de votre connaissance et de votre expérience dans les investissements (le "Questionnaire de Profil Client"). Sur la base de vos réponses, MeDirect déterminera votre profil d'investisseur.
- **Transférez le montant** que vous souhaitez investir : Transférez le montant qui doit être géré par MeDirect vers votre compte discrétionnaire (les "Actifs gérés").

Vous devez lire et signer le présent Accord, remplir le Formulaire d'Ouverture de Compte et le Questionnaire de Profil Client en ligne à l'adresse www.medirect.be et accepter les Conditions Générales. La Banque fournit au Client une Application de signature électronique lorsque sa demande d'accès au service est acceptée. Le service est activé par la première utilisation.

Les informations que vous nous fournissez dans le Formulaire d'Ouverture de Compte et dans le Questionnaire de Profil Client seront considérées comme faisant partie intégrante de cet Accord.

Si nous ne recevons pas les informations demandées dans le Questionnaire de Profil Client, nous ne serons pas en mesure de vous fournir des services de gestion discrétionnaire de portefeuille sur la base de cet Accord.

SERVICES

Sur la base des informations que vous avez fournies dans le Formulaire d'Ouverture de Compte et dans le Questionnaire de Profil Client, nous vous offrons le service de gestion discrétionnaire de patrimoine, conformément à l'Article 2, 8° de la Loi du 25 octobre 2016 portant sur l'accès à l'activité de prestation de services d'investissement et au statut et au contrôle des sociétés de gestion de portefeuille et de conseil en investissement. Nous sommes donc autorisés, sous réserve de toute restriction figurant dans le Formulaire d'Ouverture de Compte ou dans le Questionnaire de Profil Client, à notre entière discrétion, sans nécessité de votre consentement préalable et sans aucune communication à votre égard, d'effectuer en votre nom toute transaction ou tout arrangement pour votre compte ou ayant trait à des investissements dans votre portefeuille. Cependant, nous pouvons uniquement exercer un pouvoir discrétionnaire en accord avec vos objectifs d'investissement et comme indiqué dans le Questionnaire de Profil Client et d'une manière que l'on croit être dans votre meilleur intérêt. Nous prendrons toutes les mesures raisonnables pour gérer les actifs gérés avec diligence et compétence. Vous pouvez à tout moment mettre à jour, modifier ou changer les informations fournies dans le Formulaire d'Ouverture de Compte et/ou dans le Questionnaire de Profil Client en changeant vos réponses en ligne, ce que vous devriez faire en cas de changement important dans vos circonstances financières ou personnelles. Toute modification éventuelle à votre portefeuille à la suite de changements de circonstances sera traitée une fois par trimestre. Au moins une fois un an, nous vous demanderons de réexaminer vos réponses aux questions posées dans le Questionnaire de Profil Client et d'y effectuer les modifications appropriées. Si vous n'effectuez aucun changement, vous reconnaissez et acceptez le fait que nous supposons que vos circonstances n'ont pas changé et que vos réponses initiales restent valides, et que MeDirect peut se baser sur les informations fournies, à moins que nous soyons au courant que ces informations sont obsolètes, incorrectes ou incomplètes.

En prenant en compte vos objectifs d'investissement, vos préférences quant aux prises de risques, votre situation financière (actuelle et prévue), votre capacité à supporter les risques liés à l'investissement ainsi que vos connaissances et votre expérience dans le milieu de l'investissement, MeDirect créera un portefeuille d'investissement qui, de l'avis de MeDirect, est adéquat à vos circonstances. Le portefeuille d'investissement devrait être entièrement composé de fonds d'investissement, aussi appelé organismes de placement collectif en valeurs mobilières ("OPCVM") et de dépôts en liquidités à MeDirect. MeDirect n'investira pas votre argent en transactions à effet de levier ou en instruments exigeant le paiement de marges ou d'autres garanties. En outre, MeDirect ne prêtera pas de titres ou de fonds à toute autre personne et ne conclura pas d'accords de rachat à l'égard de tous les instruments détenus en votre nom en vertu du présent Accord.

MeDirect ne gère pas de fonds d'investissement soi-même et n'investira donc pas dans de tels fonds.

Les instruments achetés en vertu du présent accord sont détenus en compte par MeDirect Bank (Malta) PLC, The Centre, Tigné Point, Sliema TPO 0001, enregistrée sous le numéro C 34125 et sous la supervision des autorités financières maltaises. Les allocations des 5 profils d'investissement sont :

Profil de risque Défensif	
Actions Euro	0-15%
Actions internationales	0-15%
Obligations Euro	40-80%
Obligations internationales	0-30%
Liquidités	0-35%
Profil de risque Modéré	
Actions Euro	5-25%
Actions internationales	5-20%
Obligations Euro	25-65%
Obligations internationales	5-35%
Liquidités	0-30%
Profil de risque Équilibré	
Actions Euro	10-40%
Actions internationales	5-30%
Obligations Euro	20-50%
Obligations internationales	5-35%
Liquidités	0-20%
Profil de risque Croissance	
Actions Euro	15-50%
Actions internationales	15-45%
Obligations Euro	10-30%
Obligations internationales	0-30%
Liquidités	0-20%
Profil de risque Dynamique	
Actions Euro	25-65%
Actions internationales	20-50%
Obligations Euro	5-20%
Obligations internationales	0-15%
Liquidités	0-20%

MeDirect a établi des benchmarks, fondés sur les objectifs d'investissement et les fonds d'investissement de votre portefeuille, avec lesquels vous pouvez comparer la performance de votre portefeuille. Un benchmark n'est pas une garantie que la performance de votre portefeuille sera égale à la référence choisie. De plus, ce référencement ne signifie pas que votre portefeuille sera fondé sur les investissements qui forment le benchmark ni qu'il suivra nécessairement l'allocation des actifs ou la performance du benchmark.

Les benchmarks établis par MeDirect pour chaque type de portefeuille se basent sur la moyenne pondérée de nos indices publiés et libellés en euros, comme suit :

Indices :

- Morningstar Glb. Ex Dev Eurozone TME GR EUR (M* Glb)
- Morningstar DM Eurozone TME EUR (M* Euro)
- Morningstar Eurozone Core Bond GR EUR (M* Bond Euro)
- Morningstar Global Treasury Bd GR Hdg EUR (M* Glb Tr.)
- Morningstar Eurozone Cash (M* Cash)

Pondération par type de portefeuille

Profil de risque	M* Glb	M* Euro	M*Bond Euro	M*Glb Tr.	M* cash
Défensif	6.0%	4.0%	46.50%	23.50%	20.0%
Modéré	12.0%	8.0%	46.50%	23.50%	10.0%
Équilibré	24.0%	16.0%	35.40%	19.60%	5.0%
Croissance	36.0%	24.0%	26.90%	13.10%	0.0%
Dynamique	46.0%	32.0%	13.50%	6.50%	0.0%

RELEVÉS ET RAPPORTS

Tous vos avoirs avec MeDirect, qu'ils soient gérés par nous sous cet Accord ou non, sont consultables en ligne à tout moment sur notre site Internet sécurisé. Par ailleurs, nous vous fournirons des relevés de vos Actifs gérés au moins tous les trois mois. Nous vous fournirons également des rapports trimestriels montrant les performances de votre portefeuille par rapport à celles du benchmark approprié.

Les performances d'investissement sont exprimées, sur une période qui démarre au tout début, comme la différence (en pourcentage) entre la valeur de marché du portefeuille à un moment donné et la valeur comptable du portefeuille. La valeur comptable sera le prix d'achat total ; s'il y a eu des achats multiples du même fonds ou du même instrument, la valeur comptable devra donc établir une moyenne pondérée des prix d'achat pour cet instrument.

À des fins comparatives, le rendement du benchmark approprié sera également indiqué. Ce calcul sera effectué exactement de la même manière que ci-dessus, sauf qu'au lieu d'être fondé sur une série d'investissements réels dans des fonds ou des valeurs mobilières, il sera fondé sur une série d'investissements hypothétiques dans les instruments de référence. Les dates et les quantités de liquidités de ces investissements hypothétiques correspondront à celles des investissements réels effectués. Le rapport sur le rendement présentera également une vue

détaillée des coûts et des frais liés aux services en vertu du présent Accord, conformément à la réglementation en vigueur.

MeDirect vous informera également, en vertu de la réglementation en vigueur, par l'intermédiaire des voies de communication usuelles, si la valeur de votre portefeuille de gestion de patrimoine a baissé de 10 % ou plus, par rapport à la valeur de clôture du dernier rapport. Cette notification vous sera envoyée le jour même où la baisse de 10 % ou plus survienne. Pour toute diminution qui est un multiple de 10 %, MeDirect vous informera de la même manière.

Nous pouvons également vous fournir, sur demande, des relevés de vos avoirs à des intervalles plus fréquents. Tout relevé supplémentaire sera fourni contre des frais tel que stipulé dans notre document "Guide Tarifaire". Comme décrit dans les Conditions Générales de MeDirect (les "Conditions Générales"), nous fournirons des évaluations des instruments et des fonds que nous avons sous gestion pour vous. Les avoirs seront évalués quotidiennement. L'évaluation sera fondée sur des taux approximatifs et sur la valeur marchande en vigueur obtenus des sources habituellement utilisées par les institutions pour de telles évaluations. Pour éviter tout doute, de telles valeurs seront uniquement de nature indicative et n'engageront pas la banque MeDirect de quelque manière que ce soit.

FRAIS APPLICABLES POUR NOS SERVICES

Les frais pour nos services fournis sous cet Accord seront tels que décrits dans le document Guide Tarifaire de MeDirect, une copie duquel vous reconnaissez avoir téléchargé et consulté sur

le site Internet de MeDirect. Ces tarifs consistent en un pourcentage fixe des Actifs sous gestion et doivent être calculés et facturés trimestriellement au 31 mars, 30 juin, 30 septembre

et 31 décembre de chaque année. Les frais annuels de gestion de patrimoine de MeDirect s'élèvent actuellement à 0,90 % (TVA comprise). À l'initiative de MeDirect, ces frais de gestion seront déduits du compte liquidités. Par ailleurs, nous vous facturerons nos tarifs habituels pour toute transaction que nous exécutons en vertu de cet Accord ainsi que les taxes correspondantes. Ces tarifs peuvent être modifiés unilatéralement par MeDirect à tout moment. Nous vous informerons de ces changements au moins trente (30) jours avant leur entrée en vigueur sur le site MeDirect.

Par ailleurs, MeDirect ne percevra aucun autre frais à votre nom.

Les gestionnaires des OPCVM ou des fonds composant votre portefeuille facturent des frais de gestion. Ces frais sont inclus dans la valeur nette d'inventaire (VNI) du fonds et ne sont donc pas facturés séparément. Pour chaque fonds, cette valeur peut être consultée dans l'aperçu de votre portefeuille sur le site web sécurisé.

TERME ET RÉSILIATION

Cet Accord entre en vigueur pour une durée indéfinie. Nonobstant ce qui précède, vous pouvez mettre un terme immédiat au présent Accord, en nous fournissant une notification écrite de votre résiliation. Nous pouvons également résilier cet Accord en vous fournissant un préavis écrit de deux semaines. En cas de résiliation de quelque côté que ce soit, vous

consentez à nous payer tous les frais accumulés jusqu'à la date de résiliation ou, dans le cas où vous auriez payé certains frais d'avance, nous vous rembourserons au pro rata de ceux-ci. Toute notification écrite doit être donnée conformément aux dispositions en matière de notification stipulées ci-dessous, dans le paragraphe "Dispositions Générales".

POLITIQUE DE MEILLEURE EXÉCUTION

En signant cet Accord, vous consentez à la Politique de Meilleure Exécution de MeDirect comme spécifié en annexe aux

Conditions Générales.

DISPOSITIONS GENERALES

Cet Accord est régi par la loi belge, et tout litige à propos de celui-ci sera assujéti à la juridiction des tribunaux belges.

Chacune des dispositions contenues dans cet Accord est dissociable et distincte l'une de l'autre, et si à tout moment une ou plusieurs de ces dispositions est ou devient non valable, illégale ou inapplicable sous les lois de n'importe quelle juridiction, la validité, la légalité et l'applicabilité des dispositions restantes des conditions générales (ni la validité, la légalité et l'applicabilité de ces dispositions dans d'autres juridictions) ne seraient en aucun cas en être affectées ou diminuées. Cet Accord remplace tous les accords, conventions ou ententes antérieures entre le Client et MeDirect pouvant entrer en conflit avec leur contenu.

Sauf disposition contraire dans cet Accord, ce dernier est assujéti aux Conditions Générales y compris ses annexes, et en particulier :

- la description générale de la nature et des risques des instruments financiers;
- la Politique de Meilleure Exécution ;
- les indemnités de téléphone et d'email ; et
- la déclaration de confidentialité ;

Vous reconnaissez et consentez que vous avez téléchargé et revu une copie des Conditions Générales et acceptez toutes ses dispositions, y compris, et sans limitation, celles incluses dans les annexes.

MeDirect peut modifier ou rectifier les termes de cet Accord en vous faisant parvenir un avis avec un préavis de trente (30) jours. Ces modifications entreront automatiquement en vigueur sauf si vous nous communiquez par écrit votre désaccord pendant cette période de trente (30) jours. Les communications sous cet Accord peuvent être envoyées par courrier recommandé ou par courrier électronique sécurisé sur le site Web de MeDirect. Une communication envoyée par courrier sécurisé sur le site web MeDirect est considéré comme immédiatement reçu. Si envoyée par courrier recommandé, elle sera considérée comme reçue le septième (7ème) jour civil suivant le jour de l'envoi.

Dans le cas de préavis venant de notre part, tout document envoyé par courrier recommandé sera envoyé à votre dernière adresse connue. Vous devez nous notifier immédiatement de tout changement d'adresse par écrit ou par email. Les préavis provenant de votre part par courrier recommandé doivent être envoyés à l'adresse suivante :

MeDirect Bank
Service Clientèle
66, Boulevard de l'Impératrice

1000 Bruxelles - Belgique
info@medirectbank.be
02/518.00.00

CONFIRMATION DU CLIENT

En acceptant cet Accord, vous confirmez que vous avez complété et fourni ou envoyé à MeDirect une copie signée du Formulaire d'Ouverture de Compte ainsi que du Questionnaire de Profil Client, ou que vous le ferez avant notre prestation de services de gestion discrétionnaire de portefeuille sous cet Accord. Vous confirmez aussi que les informations incluses dans le Formulaire d'Ouverture de Compte et dans le Questionnaire de Profil Client sont véridiques, exactes et factuelles. Jusqu'à ce que nous ayons reçu les documents complets et signés par vous, nous ne pourrions pas fournir de services sous cet Accord.

Vous comprenez et consentez que les informations fournies dans le Formulaire d'Ouverture de Compte et dans le Questionnaire de Profil Client puissent être utilisées par

MeDirect dans le but d'effectuer des recommandations et des décisions d'investissement à l'avenir.

Vous reconnaissez que MeDirect ne fournit pas de conseil sur les conséquences fiscales des investissements faits conformément à cet Accord et que vous devez demander conseil à un tiers indépendant si vous le désirez.

Vous reconnaissez et confirmez que vous négociez pour votre propre compte et non pour le compte d'une personne tierce, qu'elle soit physiquement, légalement ou autrement constitué.

Cet Accord est conclu par les parties ci-présentes à la date à laquelle il est électroniquement signé par le demandeur.

Signature du Client :

/Signé électroniquement par le client/

MeDirect Bank SA

Signature de l'agent de la banque

Nom : Tim Rooney

Titre: CEO



DES QUESTIONS ? Contactez-nous : Service Clientèle 02 518 0000

Lundi - Vendredi : 9h00 - 20h00 et le samedi : 9:00 - 14:00

E-mail: info@medirect.be

Online Support: www.medirect.be/support